



2 prise de sang différente , pv refais

Par tomtom512

Bonjours à tous , voila j'aurais voulu quelque avis de pro ou de personne ayant eux le même soucis.

J'ai fait une sortie de route en fin de matiné il y a 4 mois.

Les gendarmes mon fait une prise de sang car il me soupçonné d'avoir encore de l'alcool dans le sang (oui j'avais était en boîte mais j'avais arreter de boire à 4h... prise de sang faite a 12h20 bref

1er prise de sang fait donc en decembre 1.60gr/l 1mois plutard il test le second flacon (janvier) (dont j'ai pas souvenir avoir était prélever...)

réponse en février 1.80gr...

Comment 2 flacons peuvent il être différent alors que l'alcool n'est plus dans l'organisme et ne peut donc pas monté ou descendre , de plus le gendarme 'a dit ça peut varié genre 1.57 .1.58 ou 1.62 - 1.63..

Hors la 0.20 DE PLUS (il est dit que si les deux prise de sang sont différentes ont ne peut pas en tenir compte c'est vrai ?).

De plus quand j'ai était chercher les resultats de la seconde prise de sang il me refait signé le premier procès verbal car il avais mal fait le premier... (j'ai signé par peur d'avoir plus de problème et il ne ma jamais dit que j'avais le droit ou pas de signé...)

Par Me SEBAN

Bonjour,

Effectivement, la différence entre les deux taux est considérable et il est possible de soulever un problème de fiabilité de ces mesures devant le tribunal afin de tenter d'obtenir une relaxe. Il y a par ailleurs beaucoup d'autres points de procédure à vérifier.

Je vous invite à vous rapprocher d'un avocat lequel pourra vous assister lors de l'audience.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

[url=http://www.maitreseban.fr]http://www.maitreseban.fr[/url]

[url=http://www.maitreseban.fr]avocat permis de conduire[/url]

Par tomtom512

Un grand merci à vous Mr de votre réponse.

C'est la que l'on vois qu'il y a encore des gens pour défendre nos droit & nos liberté :)